



Bulletin municipal exceptionnel N° 2 du 8 juillet 2008

Chers Administrés,

Ce mardi 7 juillet 2008, notre village, au travers du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, a reçu la distinction suprême en étant inscrit sur la liste du patrimoine mondial par le comité de l'UNESCO réuni à Québec, pour sa 32^{ème} session.

Je reçois une avalanche de félicitations, de remerciements, d'encouragements, que je ne manquerais pas de vous communiquer prochainement. Je voudrais à mon tour une nouvelle fois féliciter et remercier tous ceux qui de près ou de loin ont œuvré, pour en arriver à ce brillant résultat. L'évènement est de taille, grandiose, nous devons tout faire pour être à la hauteur. Nos trois sites qui sont honorés ce jour, doivent bénéficier de toute notre attention, de toute notre énergie et de l'aide de tous pour rayonner encore plus fort au niveau du rang mondial qu'ils viennent de rejoindre aujourd'hui.

Le Maire
Guy RAFFALLI

Je vous adresse le communiqué du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, diffusé dès l'annonce de la nouvelle.

Communiqué de presse

> 7 juillet 08

Les fortifications de Vauban inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Comité du patrimoine mondial, réuni à Québec pour sa 32ème session, a décidé d'inscrire, lundi 7 juillet 2008, l'oeuvre de Vauban présentée par l'État français au titre des biens culturels sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial.

Ce bien devient ainsi le 32e site du patrimoine mondial en France.

Jean-Louis Fousseret, Président du Réseau des Sites Majeurs de Vauban et Maire-Président du Grand Besançon, se félicite de cette décision au nom des treize communes candidates. Il souligne l'importance de cette reconnaissance internationale : « c'est l'accomplissement de quatre années de travail et d'engagement pour faire reconnaître le patrimoine fortifié de Vauban par la plus haute instance internationale. Ce label est une récompense prestigieuse accordée à la politique de mise en valeur conduite depuis si longtemps dans chacune de nos villes. Il suscitera de nouvelles initiatives et des projets innovants. »

Le Réseau prend acte que les sites de Bazoches et du Palais ont été retirés de la candidature et passe ainsi la série à douze sites au lieu de 14 sites. Le Comité a également encouragé l'extension dans les années à venir de l'inscription à d'autres sites influencés par Vauban.

Le projet d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial a été initié en 2004 par les communes, visant à faire reconnaître la diversité et la richesse de ces fortifications.

La série de douze sites, considérés comme les plus représentatifs des fortifications de Vauban, forme le premier système entier et rationnel de défense des frontières françaises, maritimes et terrestres. Première ligne de fortification, ces constructions interviennent dans la définition d'un espace européen moderne.

A l'occasion de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban renouvelle plus que jamais sa volonté de mieux faire connaître l'oeuvre de cet architecte de génie et de faire des douze sites retenus une véritable référence en terme de gestion et de valorisation du patrimoine fortifié, tant sur le plan national qu'international. Il s'agira ainsi, à l'initiative du Réseau, de développer la mise en réseau déjà existante entre les sites, et de valoriser les expériences de chacune des villes, afin d'impulser des réflexions nouvelles en matière de recherche scientifique, de développement culturel et touristique et d'aménagement urbain.

Le Président et les membres du Réseau des Sites Majeurs de Vauban expriment leur reconnaissance au Président de la République, à la Ministre de la Culture et de la Communication, au Ministre de la Défense, et au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, pour leur soutien dans l'instruction de ce dossier.

Ils rendent hommage au travail effectué par l'Unesco, par l'Icomos et par tous les experts qui ont enrichi le dossier par leurs évaluations.

Ils remercient Monsieur Jean Guéguinou, Ambassadeur de France, et Jean-Noël Jeanneney, tous deux co-présidents du comité de soutien national ainsi que Paulette Guinchard, et Alain Monferrand, Président de l'Association Vauban, pour leur soutien décisif.

Jean-Louis Fousseret souligne également le travail de tous les membres du Réseau, des maires et des citoyens, nombreux, qui, par leur travail et leur participation active, ont apporté à la candidature de l'oeuvre de Vauban un véritable élan populaire qu'il convient maintenant de faire perdurer.

Rappelons que la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 est l'instrument international pour l'identification, la protection et la préservation du patrimoine mondial.

Elle reconnaît que certains lieux, naturels ou culturels, sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. La France adhère à la Convention depuis 1975.